

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2006

LOI DE FINANCES POUR 2007 - (n° 3341)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 9

présenté par
M. Joyandet, rapporteur spécial
au nom de la commission des finances

ARTICLE 59

Dans la première phrase de l'alinéa 14 de cet article, substituer au mot :

« sixième »,

le mot :

« cinquième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.